

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2020-2021

**1** - L'inscription à l'activité choisie comprend les cours du 14 septembre 2020 à fin juin 2021, les cours ne seront pas assurés pendant les vacances scolaires et jours fériés (sauf rattrapage de cours). La Direction se réserve le droit de modifier les débuts et fin de cours tout en respectant le nombre de séances à l'année. Elle se réserve aussi le droit de remplacer le professeur initial si absent, retard, maladie ou autre. Le nombre de séance à l'année est fixé au minimum à 27.

Un minimum de 10 personnes inscrites est nécessaire pour l'ouverture d'un cours.  
Une cotisation de 20€ en tant qu'adhérent à l'association Organi.Dance vous sera demandée.

**2** - Fin octobre, nous nous réservons le droit de refuser les personnes qui n'auront pas fourni toutes les pièces nécessaires au dossier d'inscription.

À savoir :

- - La fiche d'inscription dûment remplie
- - Le règlement intérieur lu et signé
- - Un certificat médical

**3** - Modalités de paiement :

- En 1 fois : pour l'année
- En 3 fois : septembre, octobre et novembre

Tous les chèques seront demandés lors de l'inscription et seront débités chaque fin de mois.

**4** - Dans chaque discipline une tenue appropriée est vivement conseillée (consultez le professeur à ce sujet). Les adhérents sont amenés à se présenter 5 minutes avant le début de chaque cours. Les chaussures de ville venant de l'extérieur sont strictement interdites en salle de danse merci de respecter la propreté du sol.

Les chewing-gums seront strictement interdits ainsi que les téléphones portables qui devront être rangés dans les effets personnels.

La direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des effets personnels. Chaque adhérent devra veiller sur ses affaires.

L'adhérent doit respecter les bonnes mœurs et les règles de savoir vivre envers les autres adhérents au sein de l'école.

Les personnes extérieures bénéficiant d'un essai ou d'une entrée ponctuelle se doivent également de respecter l'ensemble des règles en vigueur.

Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de la salle.

**5** - Toute inscription est définitive, nominative et non-cessible. **Aucun remboursement ne sera accordé quelque soit le motif.**

En cas de non-respect du présent règlement, la Direction se réserve non seulement, le droit d'exclure temporairement l'adhérent, mais également de résilier son abonnement à tout moment.

La Direction se réserve le droit d'interdire la participation au spectacle d'un élève ayant un comportement inapproprié tout au long de l'année. L'avis du professeur sera requis.

**6** - Nous organisons un spectacle de fin d'année (selon la disponibilité des salles et l'accord de la mairie) qui n'est pas obligatoire pour les adhérents. Toutes les places du spectacle **seront payantes**. Les costumes qui seront demandés seront **à votre charge**.

**7** - Droits à l'image : Vous nous autorisez par la présente, à vous photographier et filmer pendant les cours, Workshop, représentations diverses, etc. à des fins promotionnelles (documents imprimés de promotion, site Internet et page Facebook).

Signature (représentant légal pour les mineurs), précédée de la date et de la mention « lu et approuvé » :